

En lui nous n'avons pas seulement une association pieuse ou une pratique de dévotion, mais une institution sociale, et, au dire de tous les historiens, rien n'a tant ressemblé au mouvement chrétien des premiers siècles, que le mouvement franciscain des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup>. Saint François en établissant le Tiers-Ordre avait-il en vue ce grand mouvement social et catholique qui fit reculer les empereurs allemands et raffermir le trône du Souverain Pontife avec l'autorité de l'Eglise ? Ou bien, comme certains le disent, fut-ce là une des intuitions de génie du cardinal Hugolin, son ami et protecteur qui devint plus tard Grégoire IX ? Il importe peu. Saint François créait dans le monde une association imprégnée d'esprit évangélique. Cet esprit lui communiquait un souffle de liberté et de fraternité chrétiennes, de charité et d'union, une influence pacifiante au milieu d'une société divisée par des luttes fratricides et souillée par les violences des grands qui opprimaient et tyrannisaient les petits. De là l'association purement religieuse devenait une puissante institution sociale.

Cela nous explique les recommandations tant de fois renouvelées de Léon XIII engageant les fidèles à entrer dans le Tiers-Ordre de saint François, et la parole singulière en apparence qu'on lui entendit prononcer : « Ma réforme sociale à moi, c'est le Tiers-Ordre de saint François. » Pour lui, il fallait faire revenir le monde à l'Evangile, aux enseignements et à la pratique de l'Evangile ; or le moyen le plus efficace pour atteindre ce but, lui semblait être le Tiers-Ordre de saint François. C'est bien le même but que poursuit Notre bien-aimé Pontife Pie X : *Instaurare omnia in Christo*.

Voilà donc, chers Tertiaires, que, sans le savoir, vous faisiez jusqu'à présent et vous faites encore de l'action sociale catholique. Il vous suffit pour cela d'être fidèles à votre Règle. Lorsque vous donnez à votre prochain l'exemple de la simplicité et de la modération ; lorsque vous fuyez les théâtres dangereux, les bals et les repas licencieux, lorsque vous veillez sur vos lectures et ne recevez dans vos maisons que des feuilles ou des livres vraiment catholiques ; lorsque suivant